



Marloie, le 12 juin 2009

<p align="center">Compte-rendu du groupe de travail 'Social – Services' 28 mai 2009 - Ecole communale de Houyet</p>
--

Présents :

Mmes et Ms. les Membres de la CLDR : CLEENDERS Jacky ; CLAUDE Patricia ; HAUTOT Georges ; MAIRIAUX Pierre ; ROSIERE Olivier ; JEROME Michel ; GILLARD Jean ; PETIT Hugues ; JADOUL Stéphane ; CARNOT David ; LEFEBVRE Jean ; LISSOIR Colette ; STASSIN Jacques ; CHARLIER André ; ROUARD Didier ; MATZ-MATHIEU Micheline ;

Mmes MAIRE-PACHE Martine ; RANDOLET Daisy ; MAROT Danielle ; MOSSERAY Brigitte ; JASPART Francine ;

Mme Florence MOMIN du Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN);
Mme Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS ;
Mme Dominique COLAUX, Assistante sociale au CPAS ;
Mme Sabine SCAILLET, employée communale chargée de missions Espace citoyen – suivi de projets ;

M. GOBLET Nicolas, employé communal en charge du développement rural ;

M. SIMON Jean-Christophe et Mme WAUTERS Anne-Audrey, agents de développement FRW.

Après avoir salué toutes les personnes présentes, Anne-Audrey WAUTERS présente l'ordre du jour et les objectifs de ce groupe de travail :

1. Introduction, contexte et méthodologie (FRW)
2. Analyse socio-économique de la thématique (BEP)
3. Quels projets sociaux à Houyet (CPAS) ?
4. Quels services à Houyet (Adm. Comm.) ?
5. Travail en sous-groupes : Documents de travail
6. Mise en commun et synthèse
7. Evaluation

Objectifs de cette rencontre:

- Compléter le diagnostic
- Affiner la stratégie
- Identifier les actions et projets

1. Introduction, contexte et méthodologie (Anne-Audrey WAUTERS, FRW)

a) Introduction :

Qu'est-ce qu'une opération de Développement rural ?

Les **Opérations de Développement Rural** consistent à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document de stratégie et de perspectives communales présente un ensemble coordonné d'actions de développement.

b) Contexte :

5 grandes étapes :

- ✓ Information et consultation de la population
- ✓ Mise en place de la CLDR (Commission locale de développement rural)

- Mise en place des **groupes de travail thématiques**
- Elaboration du PCDR (Programme communal de développement rural)
- Mise en œuvre de projets et d'actions (subventions !)

Les deux étapes déjà réalisées :

- ✓ **Information et consultation de la population :**

12 réunions d'information-consultation

→ + de 150 personnes consultées

+ *visites de terrain, rencontres de personnes 'ressource'...*

1 réunion de synthèse à Harroy

→ 150 personnes

= + de 300 idées de projets et actions !

- ✓ **La Commission Locale de Développement Rural**

- Organe consultatif officiel, représentatif de la population
- Assure le relais entre la population et le Conseil communal

Composition fixée par le Conseil Communal du 15 décembre 2008 suite à l'appel à candidatures

6 réunions de CLDR organisées depuis sa composition

c) Méthodologie :

Données :

- Des données dites «**objectives**» :

Statistiques, cartographie, inventaires, analyse de la situation communale et son contexte

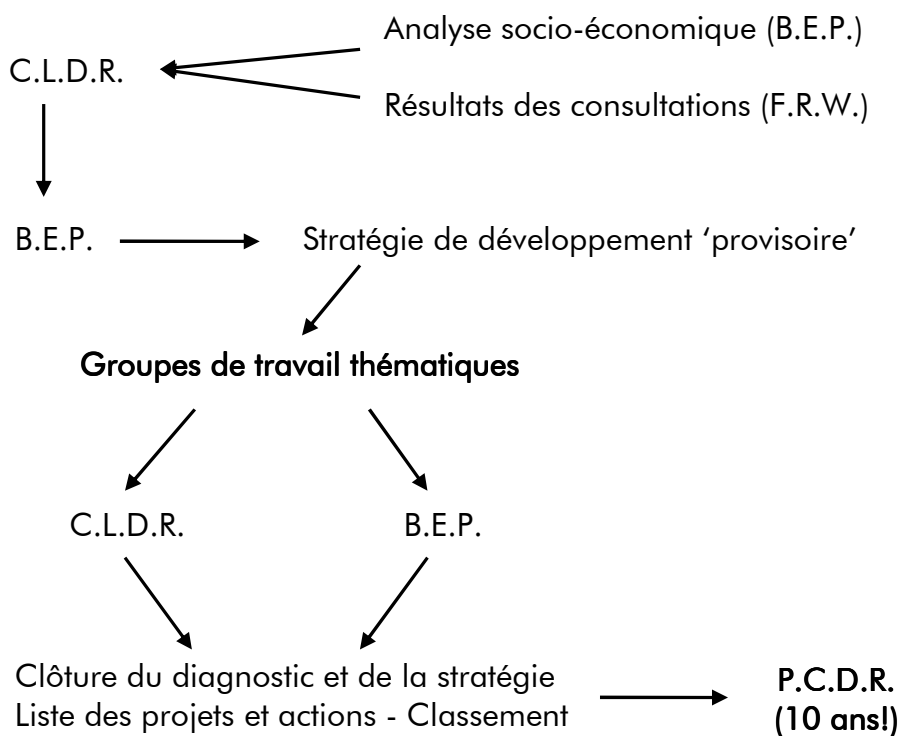
→ **L'analyse socio-économique**

- Des données dites «**subjectives**» :

Travail de terrain via des entretiens individuels et les réunions de consultation de la population

→ **Les résultats des consultations**

Elaboration de la stratégie de développement :



Explication du schéma ci-dessus :

Le Bureau Economique de la Province de Namur, auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) réalise une analyse détaillée de la situation communale et de son contexte, d'un point de vue cartographique, démographique, urbanistique, économique, social, culturel, associatif etc. Ce sont les données dites 'objectives'.

Parallèlement, La Fondation Rurale de Wallonie réalise des visites de terrain et se charge de la consultation citoyenne via des entretiens individuels de personnes

'ressources' et des réunions de consultation de la population dans tous les villages de la commune. Ce sont les données dites 'subjectives'.

Ces deux 'types' de données sont transmises à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), organe consultatif officiel représentatif de la population. Elle est chargée de dégager les constats déterminants, les atouts et les faiblesses du territoire communal et d'énoncer des priorités.

Le travail de réflexion de la CLDR est transmis au BEP (auteur du PCDR) qui propose alors une stratégie de développement 'provisoire'.

C'est à ce stade de l'opération qu'interviennent les groupes de travail thématiques qui ont pour objectif de compléter le diagnostic du territoire, d'affiner la stratégie de développement et d'identifier les actions et projets à mettre en œuvre.

La CLDR et l'auteur du Programme Communal de Développement Rural clôturent alors le diagnostic et la stratégie de développement et établissent une liste et un classement des projets et actions.

L'analyse socio-économique, les résultats des consultations citoyennes, la stratégie de développement, les projets et actions et les données relatives au financement de ceux-ci sont rassemblés dans le Programme Communal de Développement Rural qui est alors approuvé par le Conseil Communal avant d'être soumis à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire qui remet un avis au Gouvernement wallon. Ensuite, le Gouvernement wallon émet (si tout va bien !) un arrêté approuvant le programme pour une durée maximale de 10 ans. Arrive enfin la négociation d'une première convention avec le Ministre compétent et la réalisation graduelle des projets.

2. Analyse socio-économique de la thématique (Florence MOMIN, BEP)

a) Service de santé à vocation locale de proximité

- Pas d'hôpital ni de maison médicale
- 8 médecins généralistes
- 6 kinésithérapeutes
- 2 pharmaciens

b) Encadrement

- 2 homes pour personnes âgées
- 1 asbl d'aide aux personnes handicapées (handicontact)

c) Enseignement

- Enseignement fondamental
 - communal (5 implantations)
 - Libre (1 implantation)
- Enseignement secondaire & supérieur:
 - Pôles scolaires extérieurs

d) **Garde d'enfants**

- Gardiennes encadrées
- Accueil extrascolaire (la Fourmillière)

e) **Bibliothèque**

f) **Plaines de vacances**

g) **Services communautaires**

- Espace citoyen
 - Espace multiservice
 - Espace numérique
- Bureau de poste

h) **Services de collecte des déchets**

- Géré par la commune
 - Collecte des déchets ménagers
 - Ramassage des encombrants
 - Collecte des PMC et papiers-cartons
- Géré par BEP Environnement
 - 9 sites de bulles à verre

i) **Service logement**

- Logements propriété communale
 - 1 logement de transit
 - 5 logements d'insertion (géré par l' AIS)
 - 5 logements gérés par le SLSP
 - 13 logements loués par la commune
 - 4 logements pris en gestion par une AIS
- Logements propriété de la Donation Royale
 - 17 logements loués par la DR

j) **« Ghettos »**

- Pas de concentration, de quartiers « ghetto », les cas de paupérisation sont « disséminés » sur le territoire communal
- Certains villages plus « pauvres » que d'autre

k) **Habitat permanent**

- Très faible proportion : d'après la DIIS, en 2005 -> 22 résidents permanents dans les équipements touristiques

l) **CPAS**

Outre les missions légales d'un CPAS:

- Médiation de dettes
- Distribution de repas chauds
- Service d'aide ménagère
- Permanences juridiques
- Plaines
- ...

m) Service mobilité

Taxistop :

- Service en pleine évolution
- 34 utilisateurs « réguliers » du service
- 8 chauffeurs bénévoles

Extraits de la stratégie provisoire en lien avec le thème 'Social-Services'

DEFI 1	
Parions qu'en 2020 Houyet sera une commune où la vie associative et culturelle sera coordonnée, riche et accessible à tous.	
	Objectifs de développement
3	Soutenir les écoles au sein des villages et tisser des liens entre elles

DEFI 4	
Parions sur la mobilité : en 2020 Houyet sera une commune accessible pour tous, par tous et partout	
	Objectifs de développement
17	Combattre l'isolement en développant la mobilité « pour tous »

DEFI 5	
Parions qu'en 2020, Houyet sera une commune dans laquelle toutes les générations et toutes les catégories sociales trouveront une qualité de vie adaptée à leurs besoins, à leurs projets	
	Objectifs de développement
21	Favoriser l'autonomie des personnes du 3 ^{ème} âge
22	Développer l'accessibilité aux services pour tous
23	Permettre aux jeunes en début de vie active de s'installer et/ou de rester vivre dans la commune
24	Intégrer l'ensemble des catégories sociales à la vie communale
25	Permettre à la jeunesse de s'épanouir au sein de la commune

3. Quels projets sociaux à Houyet (Geneviève GODFRIN, Dominique COLAUX / CPAS) ?

a) LE CPAS : les lois

Le CPAS est régi par la loi organique du 8 juillet 1976

Cette loi cite en son article premier « toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Elle confie au Centre Public d'Action Sociale des missions en donnant les dispositions légales et réglementaires concernant :

- la jeunesse ;
- les personnes âgées ;
- le logement ;
- le surendettement et la lutte contre la pauvreté ;
- la fourniture de gaz, d'électricité et d'eau ;
- les services d'aide aux familles et aux personnes âgées ;
- les soins et services à domicile ;
- les subsides ;
- les prix des maisons de repos ;
- les maisons de repos et de soins ;
- la santé publique ;
- les centres de soins de jour ;
- la gestion des biens ;
- l'insertion sociale et professionnelle ;
- les demandeurs d'asile.

La loi du 26 mai 2002 confie au CPAS le **droit à l'intégration sociale** (RIS : Revenu d'Intégration Sociale) en définissant

- les bénéficiaires (- de 25 ans et + de 25 ans)
- le montant du RIS (calcul des ressources et recouvrement)
- les conditions :
 - ✓ avoir sa résidence en Belgique ;
 - ✓ être majeur ou assimilé ;
 - ✓ ne pas disposer de ressources suffisantes, ni pouvoir y prétendre, ni être en mesure de se les procurer, soit par ses efforts personnels, soit par d'autres moyens ;
 - ✓ être disposé à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent ;
 - ✓ faire valoir ses droits aux prestations dont la personne peut bénéficier en vertu de la législation sociale belge ou étrangère ;

Le **principe du RIS** est de permettre au bénéficiaire de **devenir autonome**.

Le taux du RIS est de 474,37 € pour une personne cohabitante, de 711,56 € pour une personne isolée et de 948,74 € pour une personne ayant un ou des mineurs à sa charge.

En mai 2008, sur la commune de Houyet, le CPAS comptait 23 RIS, en mai 2009, le CPAS en compte 36, ce qui représente une augmentation significative.

Le CPAS est aussi concerné par la notion de « **sans-abri** »

La loi du 2 avril 1965 concerne la **prise en charge des secours** accordés par les CPAS :

- **Notion de centre secourant** : c'est le CPAS de la commune sur le territoire de laquelle se trouve une personne qui a besoin d'aide sociale, dont le centre a reconnu l'état d'indigence et à qui il fournit des secours dont il apprécie la nature et, s'il y a lieu, le montant.
- **Notion de centre du domicile de secours** : c'est le CPAS de la commune dans le registre de population de laquelle l'intéressé est inscrit, à titre de résidence principale au moment où, en qualité d'indigent ou non, il est traité, avec ou sans hospitalisation, dans un établissement de soins.

b) Le CPAS : les chiffres

Service social : 4 travailleurs sociaux, soit 3.55 équivalent temps plein

Service administratif : 2 temps plein

Service de maintien à domicile des personnes âgées : 11 personnes dont 4 mi-temps au service des repas

Les dossiers gérés par le service social :

- dossiers de familles : 119
- revenus d'intégration sociale : 36
- dossiers en guidance budgétaire : 37
- dossier en guidance sans compte ouvert chez Dexia : 5
- dossiers en médiation (via le CPAS) : 18
- dossiers en règlement collectif de dettes (via le tribunal) : 5
- réquisitoires pour personnes âgées : 3

Service de maintien à domicile :

Nombre de familles aidées par une aide ménagère : 59 (enquêtes à domicile, coordination avec les différents services agissant au niveau des familles, programme hebdomadaire, réunion avec le personnel)

Nombre de repas moyen : 38 (enquêtes à domicile, réunion d'équipe, gestion du matériel)

Demandeurs d'asile : 6 dossiers càd 4 familles (mais un nouveau plan de répartition vient d'être annoncé aujourd'hui : 3000 demandeurs d'asile à répartir sur le territoire du pays)

Initiative Locale d'Accueil (ILA) : 1 personne (travailleur social) dont l'intervention consiste en :

- accueil du demandeur d'asile
- intendance au niveau de l'équipement du logement
- rencontre hebdomadaire avec l'intéressé
- remplir la fiche d'occupation mensuelle
- suivre la procédure d'asile
- envoi des formulaires reprenant l'état des frais mensuels pour récupérer les subsides Fédasil + formulaires de remboursement des soins médicaux et pharmaceutiques

- suivi de la législation
- réunion inter-ILA trimestrielle

Coordination sociale sur le thème de la maltraitance :

- réunion des différents intervenants agissant sur le territoire de notre commune (4 réunions par an depuis 1997)
- montage de projets (toutes-boîtes, pièce de théâtre, recréer du lien social à travers 3 ateliers ...)

Problématiques collectives :

- **Logement** : politique d'ancrage communale, accompagnement des personnes occupant les différents logements sociaux :
 - 1 logement d'urgence
 - 4 logements d'insertion
 - 5 appartements gérés par la société de logements sociaux « Ardenne et Lesse »
 - Collaboration avec cette dite société, l' AIS et le fonds du logement
- **Plan de gestion sociale énergétique**
- **Article 27 et fonds d'épanouissement**
- Collaboration avec la commune au niveau du **plan de cohésion sociale**
- **Projet d'Entraide** (service de colis alimentaire et autres : chaussures, vêtements...) Ce service a été créé en février 2008 avec 27 familles (1 famille représente en moyenne 3 personnes) ; en mai 2009, 78 familles sont comptées.
- **Plaine de vacances** en collaboration avec la Fourmilière, la commune et l'asbl Oxy-jeunes (volonté de créer une école de formation pour animateurs)
 - insertion durant la plaine du projet « été jeunes sport »
 - collaboration avec la Province au niveau d'ateliers théâtre et musique
 Cette plaine dure 4 semaines et concerne entre 80 et 100 enfants, et une dizaine d'animateurs de la commune.
- **Politique des allocations de chauffage** : 400 dossiers l'année passée
- **Service de mobilité** : création du service taxi-stop : service de transport pour les personnes à revenus moyens de la commune de Houyet. Pour bénéficier de ce service, il faut être membre : cotisation 7euros/an. Déplacements pour toutes raisons. Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Le service se charge de trouver un conducteur bénévole pour assurer le trajet demandé. Coût : 0,28 euros/km calculés du départ au retour du domicile du conducteur (payable directement à ce dernier). Gratuité de la prise en charge et du temps d'attente. Ce service compte 9 chauffeurs (1 à Houyet, 1 à Wanlin, 1 à Finnevaux, 1 à Mesnil St Blaise, 3 à Hour et 2 à Celles) et aide 34 familles.
- Le CPAS distribue aussi des **repas chauds aux écoles** ; 2 implantations ont répondu favorablement à cette initiative : Wanlin et Houyet :
 - à Wanlin : 12 repas en moyenne en maternelle et 26 en primaire
 - à Houyet : 15 repas en moyenne en maternelle et 15 en primaire

- En matière de **gardiennes encadrées** :
 - le service des « Arsouilles » : 2 gardiennes (1 à Celles et 1 à Wanlin)
 - le service « IMAJE » : 5 gardiennes (1 à Wanlin, 1 à Houyet, 1 à Gendron, 2 à Hour)

4. Quels services à Houyet ? (Sabine SCAILLET / Administration communale)

a) LES 'SERVICES' EN PLACE

1) La scolarité

Rapport réalisé sur une situation arrêtée en septembre 2007 et ayant pour but d'observer l'état de l'enseignement communal, en comparant par les chiffres, d'une part notre situation scolaire, et, d'autre part la population d'enfants de moins de 12 ans présente sur le territoire de la Commune.

Objectifs :

- **Quelle est la situation de notre enseignement communal ?**
- **Comment expliquer cette situation ?**
- **Pistes d'amélioration pour anticiper au mieux à court ou moyen terme**

Les questions posées :

- Quel est notre 'réservoir' d'enfants sur la Commune ?
- Quel pourcentage de ces enfants fréquentent les implantations scolaires de la commune ?
- Dans quelles implantations se retrouvent les enfants par rapport à leur situation géographique ?
- Nos implantations bénéficient-elles d'un apport d'enfants d'autres communes ?

NB : ce rapport a été effectué à une date précise et il faut donc le relativiser en sachant que :

- Bien que stable, la population est en constante mutation ;
- Les naissances ont été arrêtées à une date précise ;
- Si l'âge d'obligation scolaire est connu pour la 1^{ère} année primaire, il n'en est rien pour l'entrée en maternelle, ni pour la sortie de primaire. On part donc du principe que l'enfant entre en maternelle à 2 ½ ans et qu'il sort de primaire dans sa 12^{ème} année.

- **Situation de l'enseignement communal**

a) Proportion d'enfants (0-12 ans) dans les villages

TABLEAU 1

Section	Nombre total d'habitants	% section / population totale
CELLES	665	15
CIERGNON	278	6
CUSTINNE	270	6
FINNEVAUX	199	4,5

HOUR	447	10
HOUYET	932	21
HULSONNIAUX	248	5,5
MESNIL-EGLISE	180	4
MESNIL ST-BLAISE	672	15
WANLIN	588	13
TOTAL	4479	100

TABLEAU 2

Section	Nombre d'enfants / section	% enfants / population section
CELLES	63	9,474
CIERGNON	32	11,511
CUSTINNE	49	18,148
FINNEVAUX	28	14,07
HOUR	50	11,185
HOUYET	142	15,236
HULSONNIAUX	39	15,726
MESNIL-EGLISE	45	25
MESNIL ST-BLAISE	98	14,58
WANLIN	99	16,837
TOTAL	645	

En moyenne, sur la totalité des sections, la proportion d'enfants de moins de 12 ans sur la population totale est donc de **14,40 %** (4479 : 645)

Quelques réflexions au vu de ces tableaux :

Si on se réfère uniquement à la colonne Nombre d'enfants / section du 2^{ème} tableau on arriverait, par exemple à la conclusion que Celles est la 4^{ème} section au niveau du nombre d'enfants, ce qui est vrai dans les chiffres.

Cependant, si on se réfère à la colonne %enfants / population section du 2^{ème} tableau, on peut voir que, la moyenne du pourcentage d'enfants par section étant de 14,4 % :

- Les sections de Celles, Ciergnon, Finnevaux et Hour ont un pourcentage d'enfants inférieur à la moyenne
- Les sections de Custinne, Houyet, Hulsonniaux, Mesnil-Eglise, Mesnil St-Blaise et Wanlin ont un pourcentage d'enfants supérieur à la moyenne

A noter : Custinne et Mesnil-Eglise n'ont pas d'implantation scolaire.

b) Taux de fréquentation des écoles de la commune

310 enfants fréquentent à ce moment nos implantations scolaires pour 547 enfants sur notre territoire (547 = 645 – les moins de 2 ½ ans)

De prime abord, on pourrait considérer que plus de 50% des enfants présents sur notre territoire fréquentent nos implantations scolaires. Il faut cependant tenir compte des 69 enfants venant d'autres communes, ce qui ramène à 241 le nombre d'enfants houyetois fréquentant nos implantations, soit 44,05% du potentiel « enfants » existant sur le territoire de la commune.

Si on creuse plus loin les chiffres, on s'aperçoit également que cette moyenne est loin d'être uniforme au sein de nos 5 implantations.

En déduisant du nombre total d'enfants dans l'implantation le nombre « d'importations » d'enfants d'autres communes ainsi que le nombre « d'apports » d'enfants habitant dans les sections sans implantation, on obtient le **nombre d'enfants habitant la section et fréquentant l'école de la section**.

On peut ainsi obtenir le **taux de fréquentation des écoles par les enfants des villages** grâce au calcul suivant :

$$\frac{\text{Nombre d'enfants habitant et fréquentant l'école de la section}}{\text{Nombre total d'enfants habitant la section}}$$

Section	% fréquentation des écoles par les enfants des villages
CELLES	44,44 %
HOUYET	46,61 %
HULSONNIAUX	77,14 %
MESNIL ST-BLAISE	37,66 %
WANLIN	77,38%

NB : Vu le taux élevé de réussites aux examens cantonaux, il est indéniable que notre enseignement est de qualité quant au socle de compétences à atteindre et ne pourrait de ce fait intervenir d'aucune manière quant à la non fréquentation de nos implantations.

- **Comment expliquer cette situation ?**

Si on compare, par exemple, les sections de Celles et Hour (1 enfant de moins de 12 ans /10 personnes) avec les sections de Custinne et Mesnil-Eglise (1 enfant de moins de 12 ans /4 ou 5 personnes), on peut déduire que certaines sections sont relativement « jeunes », puisque, à l'exception des familles monoparentales, aux enfants s'ajoutent en général 2 adultes de moins de 40 ans.

Quels sont les éléments qui ont fait que de jeunes couples se sont établis de préférence dans telle ou telle section ?

Pourquoi certaines sections récupèrent-elles plus que d'autres la population enfants ?

Quelques pistes à analyser :

- disponibilité de location, de terrain à bâtir, coût du logement
- existence ou non d'une implantation scolaire
- garde d'enfants proposée
- transport public existant
- activités proposées, moyens d'organiser, de se réunir, possibilité en matière de sports
- facilité administrative, commerces,....

- **Pistes d'amélioration pour anticiper au mieux à court ou moyen terme**

Si ce genre de rapport nous permet (à condition de l'actualiser d'année en année...) de prévoir, à court terme, la situation de notre enseignement, et, de ce

fait, d'adopter les stratégies nécessaires à sa réussite, il nous permet également d'anticiper les stratégies à mettre en place afin d'assurer un bien-être à notre population dans 20 ans.

Nous vivons toujours plus vieux. Quelles seront les sections les premières atteintes par le vieillissement de la population ? Disposons-nous des services et de la mobilité nécessaires à ce genre de population ? L'isolement est aussi un drame de la vieillesse. Notre tissu associatif peut-il être amélioré, l'intergénérationnel est-il en place...?

2) L'espace citoyen

- **Espace public numérique (labellisé !)**
 - Accès libre
 - Accès libre assisté
 - Formations
 - Accueil des enfants 1 mercredi après-midi/2

- **Espace multiservices** (quelques chiffres fin mai 2009)

L'espace citoyen a accueilli **3250** habitants de Houyet et **1731** visiteurs. Les postes informatiques ont été utilisés **899** fois, ce qui, à l'heure actuelle représente une moyenne de 3 à 4 utilisations par jour. Plus de 60 personnes ont suivi avec succès une formation d'initiation.

- accueil touristes
- la maison de l'emploi
- information de la population
- aide aux associations
- aide en démarches diverses
- le kit d'accueil
- les sacs poubelle
- des produits de la poste
- des photos d'identité
- panneau d'affichage
- aide à la rédaction
- écran de diffusion
- création de bases de données en vue de nouveaux projets
- participation à la réflexion, analyse et mise en place d'appel à projet
- ...

3) Handicontact

En collaboration avec l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées), la Commune a désigné en son sein une personne de référence en matière de handicap appelée "**handicontact**". L'handicontact est une personne relais qui a notamment pour mission d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches toutes personnes en situation d'handicap, momentané ou non, ainsi que leur entourage, vers les services compétents pour répondre à leur besoin.

4) Guichet de l'énergie itinérant

Ce 06 mai 2009, la Commune décidait de signer une convention de partenariat avec la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville (dans le cadre Prospect 15) en vue de la mise en place d'un guichet de l'énergie itinérant sur les territoires des arrondissements de Dinant-Philippeville.

Le guichet énergie itinérant, destiné au grand public, sera présent au minimum une fois par mois dans la commune de Houyet et consistera en :

- un service rendu à la population par une permanence d'accueil et permanence téléphonique;
- des informations et conseils gratuits en matière d'utilisation durable de l'énergie dispensés par un personnel spécialisé;
- des actions de promotion notamment en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

b) LES PROJETS

1) Bus multiservices (appel à projet PWDR)

- Description du projet :

Ce projet s'inscrit naturellement en continuité de l'espace citoyen établis dans les locaux de la gare. De plus en plus fréquenté, il apparaît qu'une très grande inégalité entre les citoyens demeure par rapport au bénéfice de ce multiservices et ce, notamment, à cause du manque de mobilité. L'idée consiste à équiper un bus d'une série de services et de faire circuler ce bus dans les différents villages de l'entité.

- Objectifs poursuivis :

L'impact attendu de cette antenne communale itinérante est multiple :

- prise de contact avec la population plus aisée que dans un cadre purement administratif et permettant d'être à l'écoute des besoins réels ou des demandes de la population
- rétablir, pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à se déplacer, le droit à l'information, à la formation (notamment dans le cadre des TIC)
- éviter à ces personnes des déplacements pour des produits de base tels que sacs poubelles, timbres...
- Mettre à disposition des permanences ponctuelles en partenariat avec d'autres acteurs tels que la Maison de l'emploi, les services sociaux...

Remarque : les subventions du PWDR (Plan wallon de développement rural) sont accessibles aux communes ayant un Programme Communal de Développement Rural 'actif', c'est-à-dire reconnu par le gouvernement wallon. Cela n'est pas encore le cas pour la commune de Houyet qui est en train d'élaborer son PCDR. Il conviendra en conséquence d'inscrire ce projet dans le PCDR et de le réintroduire dès que ce dernier sera approuvé.

2) Bus à la demande (en cours d'étude)

- Objectif poursuivi :
 - Pallier au manque de mobilité (faible fréquence des bus du TEC, liaisons non ou mal assurées...) par la mise en place d'un bus accessible à tous et qui circulerait dans les différents villages (Taxi-stop n'étant accessible qu'aux personnes bénéficiant du revenu d'intégration).

3) Démocratie participative (appel à projet COURARD)

- Description du projet

Création d'un site internet permettant à chaque citoyen de s'exprimer moyennant identification par le biais de la carte d'identité électronique.

- objectif poursuivi
 - Permettre à chaque citoyen de s'exprimer sur des sujets précis (formulaires « référendum ») et sur des sujets choisis (liberté de proposition)

5. Travail en sous-groupes

6. Mise en commun et synthèse

Les interventions du CPAS et de l'Administration communale ont été très riches d'enseignements. Leur durée, tout à fait nécessaire à la qualité de la transmission des informations, n'a pas permis de lancer comme prévu le travail en sous-groupes. Nous misons beaucoup sur la présence des participants à cette rencontre au prochain groupe de travail 'Social-Services' qui se tiendra après les vacances d'été.

En synthèse, il ressort des interventions et des questions-réponses que :

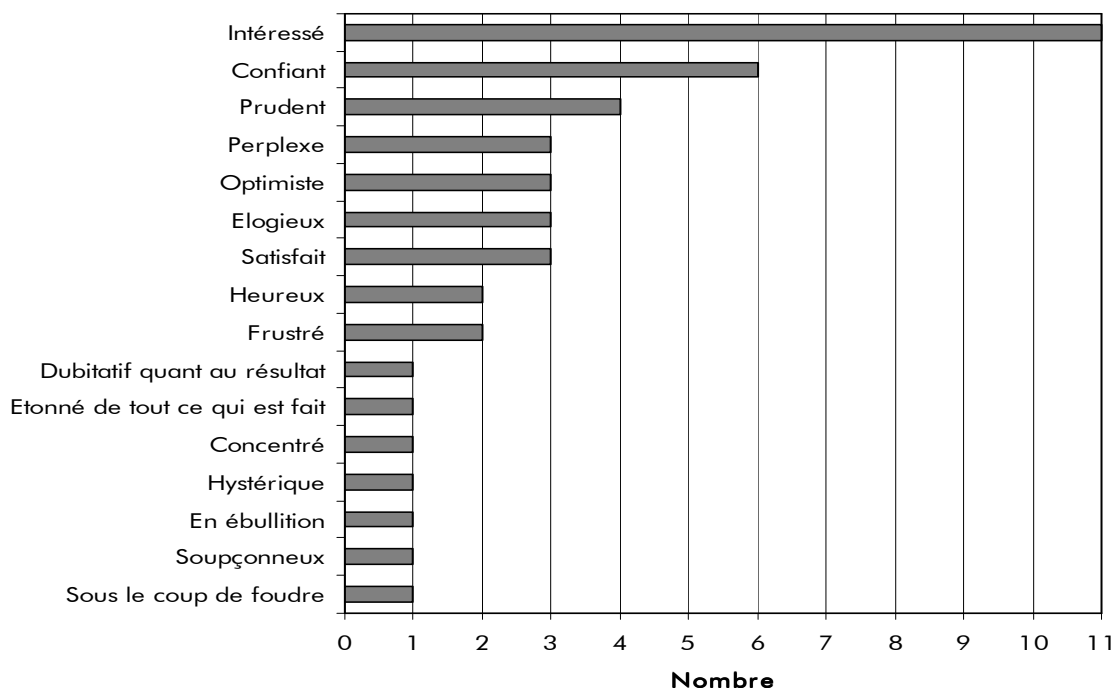
- Beaucoup de choses remarquables sont entreprises par la commune et le CPAS pour aider les plus démunis et offrir aux citoyens un meilleur accès à différents services, et entre autres réduire la fracture numérique. Toutefois, il reste dans la population houyetoise plusieurs cas de personnes isolées et défavorisées qui restent dans l'anonymat et qui ne recourent pas aux aides et services mis à leur disposition. Il est important de prendre ces personnes en considération et d'envisager les manières d'entrer en contact, notamment pour les inciter à demander aide, appui et conseil.
- Les dimensions « services » et « mobilité » sont fortement liées. Elles sont apparues essentielles et centrales lors de la rencontre. L'analyse et les conclusions de l'étude de la fréquentation scolaire sont éclairantes à ce sujet. Ces problématiques, assez récurrentes dans les communes rurales, semblent d'autant plus prégnantes dans la commune de Houyet qui souffre d'un manque de centralité et voit son chef-lieu quelque peu délaissé. Les perspectives tracées par le collègue en termes de renforcement des services de mobilité et de mobilité des services apporteront sans aucun doute des éléments de réponse majeurs

aux problématiques rencontrées sur le territoire, sans pour autant constituer des solutions complètes et satisfaisantes pour tous. Ces dimensions seront encore abordées ultérieurement lors des prochaines réunions de groupes de travail.

7. Evaluation

Les participants sont invités à entourer la (les) patate(s) à expression qui correspond(ent) au mieux à leur état d'esprit en cette fin de rencontre. Vous trouverez ci-après le bilan de cette évaluation.

Evaluation 'Patates à expression'



Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Anne-Audrey Wauters, Jean-Christophe Simon



Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be